

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 mai 2021 n°03/2021

Convocation du 18 mai 2021

Le vingt-cinq mai deux mille vingt et un, à dix-huit heures zéro minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de POURNOY-LA-CHÉTIVE, se sont réunis à la salle polyvalente de Pournoy-La-Chétive sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire sortant, Madame Martine MICHEL, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :		
F. DALMARD	S. MAURICE	M. MICHEL
N. GENGENBACHER	N. GUERARD	S. MICHELAND
E. DA SILVA	D. FERRI	
M. MERLIER	S. GUILLI	
Procurations:		
J. WERBENEC a donné procuration à E. DA SILVA		
D. GLEZER a donné procuration à M. MICHEL		
M. DEBRIN a donné procuration à M. MICHEL		
T. KLEIN a donné procuration à F. DALMARD		
Absents excusés :		
Absents non excusés		
T. WINGERT-DESUERT		

Secrétaire de séance : Lauriane GROSSE

Ordre du jour

1. Tarifs et règlement périscolaire 2021/2022
2. Création de poste périscolaire
3. Devis Aire de jeux
4. Paiement en carte bancaire
5. Jury Criminel
6. Adhésion des communes de Lorry Mardigny et Roncourt à Metz Métropole
7. Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspecteur de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle
8. Divers

GUILLI Salima est arrivée en cours de Conseil Municipal à 18h10

DCM 01/03/2021 : Tarifs et règlement périscolaire 2021/2022

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification des tarifs et du règlement intérieur du périscolaire pour la rentrée 2021/2022.

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur DALMARD Franck, adjoint au périscolaire pour présenter les documents.

La commission périscolaire a été consultée.
Les nouveaux tarifs et le règlement intérieur sera joint à la délibération.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE d'accepter les modifications des tarifs et du règlement intérieur du périscolaire pour la rentrée 2021/2022.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 mai 2021 n°03/2021

DCM 02/03/2021 : Création de poste d'animation

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération DCM 03/07/2020 dans laquelle était indiqué qu'à compter de juin 2021 nous ferions la création d'un emploi d'animatrice à temps non complet.

Le contrat PEC « d'animateur » pour le périscolaire/centre de loisirs d'Isabelle SCHECK arrive à expiration en date du 16/06/2021.

Son contrat PEC ne peut être renouvelé.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Au vu du nombre d'enfants inscrits au périscolaire, il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animatrices.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi **d'animatrice** à temps non complet soit **20 /35^{ème}** pour le poste d'**Adjoint territorial d'animation à compter du 17/06/2021**

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière **animation**, au grade d'**Adjoint territorial d'Animation**.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie **C** dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'**Adjoint territorial d'Animation** sur la base de l'échelon **C1/01**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE la création de poste

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

DCM 03/03/2021 : Devis Aire de jeux

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour la sécurité des enfants de la commune il est nécessaire de changer le filet à l'aire de jeux rue des Pruniers.

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur FERRI Denis Adjoint aux travaux, qui présente le devis établi auprès de la société KOMPAN :

Filet pour élément grand modèle : 1 518,00€ HT soit 1 821,60€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix,
ACCEPTE le devis KOMPAN.

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 mai 2021 n°03/2021

DCM 04/03/2021 : Paiement par carte bancaire

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler certains organismes par paiement en carte bancaire.

Tous les ans, le renouvellement concernant les abonnements ci-dessous est nécessaire.

- **Google pour la mémoire de notre boîte mail**
- **LWS pour le renouvellement du nom de domaine pour notre site internet**

Pour le mode de règlement, la commune de Pournoy la Chétive peut le faire uniquement par carte bancaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, **ACCEPTÉ**, que Madame Le Maire effectue le paiement par carte bancaire pour les organismes référencés ci-dessus.

DCM 05/03/2021 : Jury Criminel

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tirage au sort du Jury criminel a eu lieu le 06/05/2021.

Suite au tirage au sort, Madame Le Maire présente les personnes retenues pour la Commune de Pournoy La Chétive :

- Madame CITERLE née BRIEC Dominique
- Monsieur CASTELLO Yvon
- Madame SPANIER née GUERDER Christine
- Madame GRAVIER née GENDREAU-HENRY Valérie
- Monsieur PRONOST Alain
- Monsieur CHEVILLON Stéphane

La liste est définitive est sera active à compter du 01/01/2022.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité **CONFIRME** être informé du tirage au sort du Jury Criminel.

DCM 06/03/2021 : Adhésion des communes de Lorry Mardigny et Roncourt à Metz Métropole

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'adhésion des communes de Lorry Mardigny et Roncourt à Metz Métropole.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la Commune de Roncourt à Metz Métropole,

VU les études d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,

VU la notification par courrier de Monsieur Le Président de Metz Métropole en date du 16 mars 2021,

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 mai 2021 n°03/2021

CONSIDERANT que la demande d'adhésion des Communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,

PREND ACTE des études d'impact,

APPROUVE / S'OPPOSE à la demande d'adhésion des Communes de Lorry-Mardigny et Roncourt à Metz Métropole.

Après en avoir délibéré et l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte la charte de gouvernance.

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM 07/03/2021 : Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg – Erckartswiller – Sparsbach ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Délibération :

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un **avis favorable** au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.

Il émet également **un avis favorable** au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pournoy-la-Chétive, le 25/05/2021

Le Maire, Martine MICHEL

